

d'un tarif uniforme comme dans le cas de la Communauté économique européenne. Tous les tarifs douaniers devant être progressivement supprimés à l'intérieur de la zone, il était évident que les marchandises des pays extérieurs (du Canada, par exemple) expédiées à un pays membre à faible tarif douanier extérieur pourraient, immédiatement ou après une légère transformation, être introduites dans toute la zone de libre-échange; de cette façon, les tarifs douaniers élevés par les autres membres pour protéger l'industrie nationale n'auraient plus aucune utilité. Il pourrait théoriquement en résulter des détournements de commerce: les industries de transformation des pays à faibles tarifs chasseraient du marché les industries protégées (et d'ordinaire à prix plus élevés) des autres membres. A l'intérieur du Commonwealth, les préférences douanières pourraient d'ailleurs occasionner les mêmes difficultés, puisque chacun des membres fixe ses propres tarifs extérieurs; pratiquement, la solution réside dans le système des certificats d'origine, qui permettent d'établir dans le cas de chaque produit si les éléments "matière première" ou "plus-value obtenue par transformation" sont attribuables au Commonwealth dans une proportion qui justifie l'application du tarif préférentiel. De l'avis du Royaume-Uni, ce système pourrait s'adapter aux exigences d'une zone de libre-échange et suffirait à prévenir les détournements de commerce. Cependant quelques autres pays participant aux négociations, entre autres la France et l'Italie, toutes deux protectionnistes de tradition, n'étaient pas persuadés que le système suffirait à empêcher de graves détournements de commerce; aussi ont-ils exigé l'harmonisation des tarifs extérieurs, du moins dans le cas des industries particulièrement vulnérables.

Les deux points de vue différents en ce qui concerne la question d'origine caractérisent de façon typique les deux zones de libre-échange: l'une ouverte et l'autre fermée. Dans la première, les membres chercheraient à augmenter leurs échanges à l'intérieur de la zone sans réduire leur commerce extérieur, lequel, au contraire, devrait suivre une courbe ascendante. Pour l'autre, le premier objectif, au début du moins, était le renforcement de la cohésion économique, et par suite de la puissance de négociation de l'ensemble des pays faisant partie de la zone de libre-échange.

Il est facile de constater que la conception de la zone fermée est d'inspiration plutôt politique; elle aboutit au troisième problème, qui est lui-même un groupe de problèmes se rapportant à l'idée centrale selon laquelle les pays n'ayant pas accepté le même degré d'intégration économique que les membres de la Communauté économique européenne et n'ayant pas sacrifié autant de leur souveraineté nationale ne devaient pas retirer les mêmes avantages. On soutenait aussi que la Communauté économique européenne, qui avait pour objet de préparer la voie de la cohésion politique, s'affaiblirait en admettant dans ses rangs un certain nombre de pays à des stades très différents de développement économique qui ne souscriraient pas aux desseins dits politiques de la Communauté économique européenne.

Phase critique des négociations

De tous les pays de la Communauté, c'est la France qui se refusait le plus à accepter la formule de la zone de libre-échange proposée par le Royaume-Uni. Aux raisons mentionnées plus haut, s'ajoutait, dans son cas, la crainte que d'importants secteurs de l'industrie française ne puissent faire face à la concurrence étrangère accrue qu'entraînerait l'application simultanée du Traité de Rome et l'inauguration de la zone de libre-échange. De plus, par